

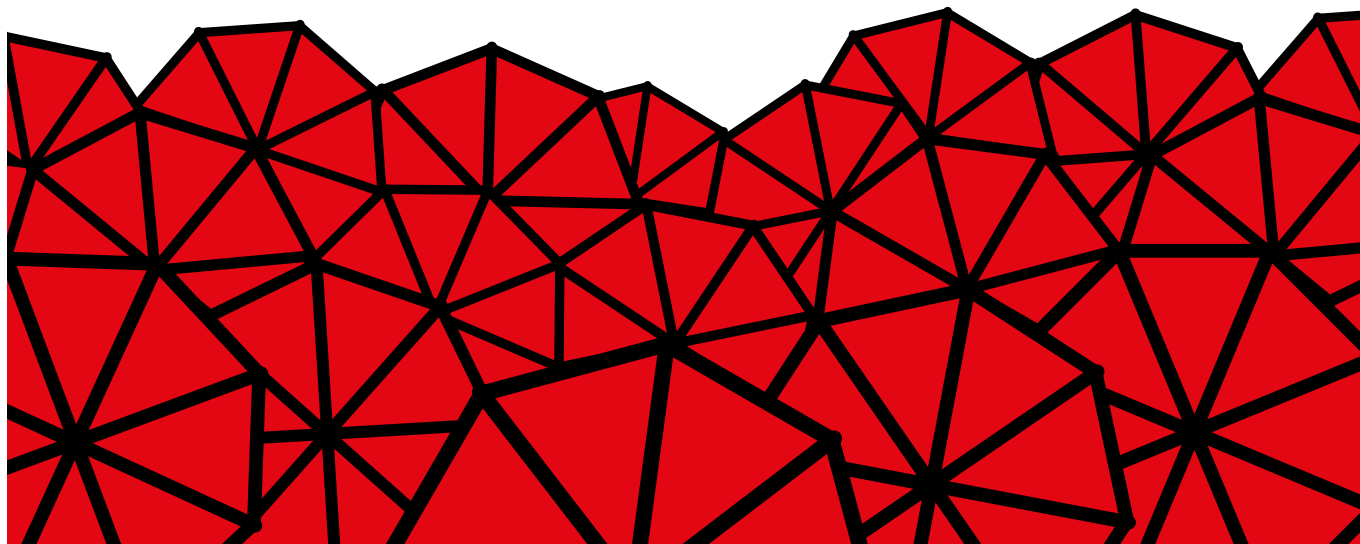


Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

DOCUMENT

#09

Les besoins et les droits des travailleurs et travailleuses du sexe trans



Les besoins et les droits des travailleurs et travailleuses du sexe trans

Introduction

Ce document se concentre sur les problèmes et les besoins des travailleurSEs du sexe trans tels qu'ils ont été identifiés par les travailleurSEs¹ du sexe trans dans les forums du NSWP au cours notamment d'une enquête en ligne et lors de groupes

Ce document se concentre sur les problèmes et les besoins des travailleurSEs du sexe trans tels qu'ils ont été identifiés par les travailleurSEs du sexe trans dans les forums du NSWP au cours notamment d'une enquête en ligne et lors de groupes de discussions.

de discussions. Il sera tout d'abord traité du thème de l'intersectionnalité avec pour objectif de comprendre dans quel contexte évolue la communauté des travailleurSEs du sexe trans puis nous examinerons quels sont les besoins et les droits de ce groupe. Nous aborderons ensuite la situation juridique en soulignant l'impact que les systèmes législatifs peuvent avoir sur la vie et le travail des travailleurSEs du sexe trans dans le monde. Après cela nous en viendrons à parler des problèmes et des besoins des travailleurSEs du sexe

trans au travers tout d'abord d'une discussion sur la violence puis en examinant la manière dont la discrimination impacte l'accès à l'éducation et à l'emploi, au logement, à la justice et à des services de soins de santé adaptés. La dernière partie du document voudrait attirer l'attention sur la nécessité de soutenir le militantisme des groupes de travailleurSEs du sexe trans du monde entier qui tentent de défendre leurs droits et contient des recommandations destinées à ceux et celles qui conçoivent et mettent en œuvre les politiques et les programmes ainsi qu'à ceux et celles qui représentent les travailleurSEs du sexe trans et travaillent à leur contact. Ce document contient aussi des exemples du travail qu'ont fait les membres du NSWP pour mobiliser les communautés de travailleurSEs du sexe trans en vue de défendre leurs droits et des exemples du militantisme de la communauté.

¹ Note du traducteur : Dans ce document la forme féminine est délibérément ajoutée au masculin du substantif « travailleur » ainsi qu'à d'autres substantifs, adjectifs, déterminants et participes passés de façon à ne pas rendre les femmes « invisibles » sachant qu'il est reconnu que la majorité des travailleurs du sexe sont des femmes. Cette décision n'a pas pour but d'exclure les travailleurs du sexe, hommes ou transgenres, mais d'inclure au contraire une majorité, tout en restant stylistiquement cohérent et lisible.

Remerciements

Un grand merci à touTEs les représentantEs des organisations membres du NSWP qui ont pris part au processus de consultation qui a permis la rédaction de ce document en contribuant aux enquêtes, aux entretiens individuels, aux conversations sur Skype et par téléphone et aux communications par courriels. Merci aussi de nous avoir fourni des documents essentiels tels que des rapports, des articles, des documents d'information et tous les renseignements dont nous avons besoin concernant la situation des travailleurSEs du sexe¹ trans dans leurs pays respectifs. Sans cette collaboration, la préparation de ce document d'information n'aurait pas été possible.

Les travailleurSEs du sexe trans : l'intersectionnalité des réalités et des oppressions

Les travailleurSEs du sexe trans² sont parmi les plus marginaliséEs et les plus vulnérables de l'ensemble de la communauté des travailleurSEs du sexe. Ils/elles sont en effet largement stigmatiséEs dans la plupart des pays dû, en général, à des préjugés transphobes. Le travail du sexe est une activité risquée dans presque tous les pays pour de nombreuses raisons : par exemple, les cadres juridiques en place ne les protègent pas de la violence et encouragent la putophobie³, les responsables politiques n'ont pas la volonté de créer des programmes qui soutiennent les travailleurSEs du sexe, le contexte religieux et culturel promeut des lois et des politiques putophobes et il existe encore d'autres raisons qui font que les travailleurSEs du sexe subissent la

stigmatisation et la marginalisation. C'est parce que les travailleurSEs du sexe trans vivent et travaillent pour ainsi dire à l'intersection de la putophobie et de la transphobie qu'ils/elles sont particulièrement vulnérables à la violence. La pauvreté, les origines ethniques et religieuses, le handicap, le statut sérologique et le parcours migratoire et statut administratif peuvent aussi influencer sur leurs conditions de vie et de travail et s'ajouter aux discriminations transphobes et putophobes⁴ dont souffrent les travailleurSEs du sexe trans. Il faut que l'intersectionnalité de ces oppressions soit reconnue au niveau des plateformes de décisions politiques et dans les discussions sur la mise en œuvre des programmes.

Dans de nombreux pays, un grand nombre de travailleurSEs du sexe trans sont sans-papiers. Ils/elles auront quitté leur pays d'origine dans l'espoir d'une vie meilleure, pour échapper à la violence transphobe, à la pauvreté ou parce qu'ils/elles ont été rejetéEs par leur famille. Tout comme n'importe qui se trouvant dans une situation précaire vis-à-vis de l'immigration, les travailleurSEs du sexe trans migrantEs peuvent aussi se confronter à la barrière de la langue, à des difficultés pour recevoir des aides sociales (comme le logement) ou pour accéder aux services de soins de santé et/ou à la couverture maladie et à la précarité financière en temps de chômage. Il est difficile pour les travailleurSEs du sexe trans migrantEs dont la situation n'a pas été régularisée d'avoir pleinement accès aux droits de citoyenneté. A cause de cela elles/ils restent particulièrement vulnérables et marginaliséEs et ne font pas appel à la protection de la police en cas de violence par peur d'être déportéEs.

C'est parce que les travailleurSEs du sexe trans vivent et travaillent pour ainsi dire à l'intersection de la putophobie et de la transphobie qu'ils/elles sont particulièrement vulnérables à la violence.

2 Dans ce document, s'inspirant des pratiques d'organisations trans comme GATE (Global Action for Trans* Equality [Action globale pour l'égalité trans]) et TGEU (Transgender Europe [Europe transgenre]), le mot *trans* est utilisé de manière ouverte pour représenter la variété des personnes dont l'identité de genre est différente de celle qu'ils/elles ont reçu à la naissance et, ceux et celles qui souhaitent exprimer leur genre d'une façon différente.

3 Le terme *putophobie* représente toutes les formes de haine, de dégoût, de discrimination, de violence, de comportements agressifs ou d'attitudes négatives envers les travailleurSEs du sexe. La putophobie est présente dans de nombreux contextes et se traduit par des formes excessives de violence, par la discrimination institutionnalisée, la criminalisation et d'autres environnements négatifs et hostiles aux travailleurSEs du sexe.

4 Aux États-Unis, 50 % des personnes trans noires, 34 % des latinas et 16 % des asiatiques travaillent de façon clandestine (y compris en tant que travailleurSEs du sexe) comparé à 11 % des personnes trans blanches (National Gay and Lesbian Task Force, 2011).

Les travailleurSEs du sexe trans qui vivent et travaillent dans les zones rurales et/ou celles et ceux qui rencontrent les problèmes mentionnés ci-dessus sont une communauté souvent plus difficile à mobiliser et ressentent ainsi souvent encore plus la discrimination. Il est nécessaire d'adopter une perspective qui tienne compte de la classe, de l'origine ethnique et religieuse, du statut sérologique, du parcours migratoire et statut administratif, du genre, de l'identité de genre et du travail du sexe pour mieux comprendre la vie des travailleurSEs du sexe trans dans différentes parties du monde et pour mieux comprendre ce document.

Le contexte juridique

Dans le monde, la criminalisation touche les travailleurSEs du sexe trans différemment suivant que les lois en place criminalisent ou protègent les travailleurSEs du sexe et les personnes trans. Elles/ils sont donc particulièrement susceptibles d'être criminaliséEs du fait de l'existence de ces lois qui sanctionnent leur identité de genre et/ou leur travail. De plus les médias qui traitent du travail du sexe se concentrent souvent sur les travailleurSEs du sexe trans pour faire du « sensationnel » ce qui donne d'elles/eux une image négative et les rend encore plus vulnérables à la criminalisation et à la stigmatisation. Certains pays ont des lois qui criminalisent par exemple le travestissement

et l'homosexualité (par ex. le Nigeria, les Samoa, les Tonga, la Namibie, L'Ouganda, certaines régions d'Inde, les îles Salomon, Trinité-et-Tobago, certaines régions d'Argentine, la Turquie et de nombreux pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord). D'un autre côté, peu de pays adoptent des politiques ou des programmes avec l'intention de protéger les droits des personnes trans ou de les soutenir quand ces dernière/ierS tentent de faire appel à la justice pour faire valoir leurs droits.

En outre, le travail du sexe est criminalisé, directement ou indirectement, dans de nombreux pays du monde⁵. Dans les systèmes règlementés qui ne permettent qu'aux personnes cisgenres de se déclarer comme travailleurSEs du sexe, les travailleurSEs du sexe trans n'ont pas la possibilité de faire de même et d'être reconnues officiellement comme travailleurSEs du sexe. Les personnes trans doivent d'abord changer de sexe, ce qui est une opération couteuse, avant de pouvoir avoir de nouveaux papiers d'identité et se déclarer comme travailleurSEs du sexe. De nombreux/euses travailleurSEs du sexe trans ne peuvent pas se payer l'opération et choisissent donc de travailler sans être déclarés (ce qui peut être potentiellement dangereux dans un système qui les criminalisent parce qu'ils/elles se retrouvent obligés de travailler de façon cachée et le plus discrètement possible) ce qui ne facilite pas non plus leur accès aux services de soutien. Pour pouvoir se déclarer, les personnes trans doivent changer leur nom sur leurs papiers officiels comme par exemple la carte d'identité, le passeport, l'acte de naissance ou d'autres documents et cela s'avère difficile dans de nombreux pays. Dans la plupart des cas la loi n'autorise pas le changement d'identité et quand cela est possible, cela doit se faire sous certaines conditions qui ne respectent souvent pas les droits des personnes trans⁶. En outre, il s'agit d'une procédure qui peut être longue et couteuse ce qui décourage parfois les travailleurSEs du sexe de faire le changement d'identité. Pour certainEs travailleurSEs du sexe trans, le travail du sexe est un moyen de gagner suffisamment d'argent pour se payer l'opération de changement de sexe ou encore le traitement hormonal, et dans certains cas pour pouvoir aussi financer le voyage pour se faire opérer dans un autre pays.

Elles/ils sont donc particulièrement susceptibles d'être criminaliséEs du fait de l'existence de ces lois qui sanctionnent leur identité de genre et/ou leur travail.

5 Pour plus d'information voir les documents d'information du NSWP concernant « Sex Work & the Law » (Le travail du sexe et le droit) et « Criminalisation of Clients » (La criminalisation des clients).

6 Comme par exemple la « stérilisation » ou encore un « diagnostic psychiatrique » du « trouble de l'identité sexuelle » (TIS).

Très peu de pays ont décriminalisé le travail du sexe et les travailleurSEs du sexe (à l'exception de la Nouvelle-Zélande et de l'état de Nouvelle-Galles du Sud d'Australie, bien que certaines dispositions de la loi puissent encore criminaliser les travailleurSEs du sexe dans certains cas). Comme toutEs les travailleurSEs du sexe migrantEs, les travailleurSEs du sexe trans sont la cible des lois et des politiques de lutte contre la traite des humains. Ces politiques se manifestent souvent par des campagnes durant lesquelles ont lieu des « opérations de sauvetage » qui se terminent parfois par la déportation ou la détention des travailleurSEs du sexe.

Les problèmes et les besoins des travailleurSEs du sexe trans

La violence contre les travailleurSEs du sexe trans

Les travailleurSEs du sexe trans sont, comme le reste des travailleurSEs du sexe, largement stigmatisés dans le monde entier et cette stigmatisation est alimentée par différentes formes de criminalisations. S'ajoute à cela, pour les travailleurSEs du sexe trans, des lois qui criminalisent la transsexualité et ils/elles travaillent donc souvent sans la protection de la loi. Dans un tel contexte les travailleurSEs du sexe trans sont sujetTEs à la violence y compris de la part des autorités comme la police.

Ils/elles sont victimes de violences physiques, sexuelles et psychologiques ainsi que de crimes de haine transphobes dans de nombreuses régions du monde. Ces violences peuvent être de différents types et varient en intensité en fonction de leur environnement de

Les travailleurSEs du sexe trans, surtout celles et ceux qui travaillent dans la rue, sont particulièrement visibles et sont des cibles faciles d'agressions et de crimes de haine. Ils/elles sont ainsi violés, battus, humiliés en public et parfois même assassinés.

travail. Traditionnellement, ce sont seulement les femmes cisgenres (et en moindre partie les hommes) qui travaillent dans les établissements de travail du sexe comme les salons de massage, les bordels et les saunas. Pour différentes raisons, les travailleurSEs du sexe trans choisissent souvent de travailler dans la rue. Bien que travailler dans la rue ne soit pas toujours automatiquement plus dangereux, ils/elles remarquent que la violence y est monnaie courante. Les mesures de sécurité qui pourraient exister dans des établissements sont inexistantes dans la rue. Les attitudes transphobes qui se rencontrent dans les sociétés et la haine des personnes trans peuvent parfois alimenter la violence. Les travailleurSEs du sexe trans,

surtout celles et ceux qui travaillent dans la rue, sont particulièrement visibles et sont des cibles faciles d'agressions et de crimes de haine. Ils/elles sont ainsi violés, battus, humiliés en public et parfois même assassinés⁷. Les interventions courantes de la police mettent en danger les travailleurSEs du sexe trans de rue qui n'ont pas le temps de négocier avec les clients et de jauger si la situation est risquée ou non. Parmi les individus qui perpétuent ces violences on trouve notamment, mais pas exclusivement, les passants, les représentants de la loi, les individus qui se font passer pour des clients, les gangs et les groupes qui commettent des agressions transphobes sur les travailleurSEs du sexe trans.

7 Pour plus d'information voir le NSWP, 2013.

Plusieurs cas d'extorsions et de viols étaient ressortis d'études au cours desquelles les travailleurSEs du sexe trans avaient mentionné avoir été menacés d'emprisonnement ou de violence si elles/ils ne donnaient pas d'argent ou n'offraient pas gratuitement des services sexuels aux agents de police.

Il a été remarqué que, particulièrement dans les contextes où les travailleurSEs du sexe trans sont criminaliséEs, les forces de police, et les agents de police individuellement, ont tendance à être violents envers les travailleurSEs du sexe trans et cela parce que les lois qui criminalisent le travail du sexe et/ou la transsexualité leurs donnent la possibilité de s'en prendre à ce groupe en toute impunité. Selon les travailleurSEs du sexe trans cela se manifeste par des violences policières, des menaces, des intimidations, et la police utilise même parfois la force ou les menaces pour leurs soutirer de l'argent⁸. Plusieurs cas d'extorsions et de viols étaient ressortis d'études au cours desquelles les travailleurSEs du sexe trans avaient mentionné avoir été menacés d'emprisonnement ou de violence si elles/ils ne donnaient pas d'argent ou n'offraient pas gratuitement des services sexuels aux agents de police.⁹

8 Voir Godwin, 2012; Crago & Arnott, 2009, p. 2 -3; ASWA, 2011, p. 32 – 35; SWAN, 2009, p. 28 – 36.

9 Balzer & Hutta, 2012, p. 35 -36; ASWA, 2011, p. 32 – 35; SWAN, 2009, p. 28 – 36; Galvan & Bazargan, 2012.

10 Par exemple dans de nombreux pays d'Amérique Latine, des Caraïbes et d'Asie ainsi qu'en Turquie.

11 Par exemple au Brésil, au Guyana et au Pérou où des « escadrons de la mort » et des groupes armés sont financés, principalement par des membres du gouvernement, pour « nettoyer » certaines zones et se débarrasser des groupes non-désirés. Voir Amnesty International, 2012 ; Maltchik, 2011, p. 3.

12 Plus d'un tiers des meurtres répertoriés s'accompagnent d'informations concernant la profession, le travail ou la source de revenu des personnes trans. Parmi toutes les victimes pour lesquelles des informations sont disponibles, les travailleurSEs du sexe représentent, de loin, le groupe le plus important.

13 Les lois antidiscriminatoires spécifiques à l'« identité de genre » n'existent qu'en Croatie, en Équateur, en Hongrie, en Italie, en Serbie, en Suède et dans certaines régions d'Australie. Il existe des propositions de lois antidiscriminatoires qui protégeraient contre les discriminations basées sur l'« identité de genre » en Argentine, en Australie, au Brésil, au Chili, au Japon, en Mongolie, en Namibie, en Norvège, aux Philippines, en Pologne, à Puerto Rico, en Suisse et au Vénézuéla.

14 Dans certains pays, les personnes trans et notamment les travailleurSEs du sexe sont régulièrement harcelés par des agents de la fonction publique qui se servent des lois contre les troubles de l'ordre public, le vagabondage et autres lois publiques mais qui sont pas des lois qui criminalisent spécifiquement le « transgendérisme » ou le « travestissement ». C'est une pratique répandue dans de nombreux pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale ainsi qu'en Turquie. Pour plus d'information sur ce sujet voir Balzer & Hutta, 2012.

Dans de nombreux pays les travailleurSEs du sexe trans subissent aussi la violence des gangs principalement sous la forme d'extorsions : les travailleurSEs du sexe trans doivent les payer pour avoir le droit de travailler dans certaines zones. Celles et ceux qui refusent ou qui ne peuvent pas payer sont, dans de nombreux cas, attaqués physiquement et parfois même assassinés¹⁰. Non seulement les travailleurSEs du sexe trans sont rackettés mais les gangs collaborent aussi parfois avec les résidents locaux et les représentantEs de la loi¹¹ pour « nettoyer » certains quartiers et se débarrasser des travailleurSEs du sexe trans. Le Trans Murder Monitoring Project (TMM) de l'organisation Transgender Europe (TGEU) qui répertorie les meurtres de personnes trans révèle que 75 % des personnes trans qui ont été assassinés entre janvier 2008 et décembre 2011 étaient des travailleurSEs du sexe¹². Selon ce projet, de très nombreux et nombreuses travailleurSEs du sexe trans sont régulièrement victimes d'agressions transphobes et putophobes. La gravité réelle de la situation ne transparait cependant pas dans les études et les rapports effectués jusqu'à présent parce que les travailleurSEs du sexe trans n'ont pas la possibilité de dénoncer ces crimes en toute sécurité : le nombre de crime de haine et de meurtres est en réalité beaucoup plus élevé.

La discrimination

Pour les travailleurSEs du sexe trans, la discrimination est le principal problème auquel elles/ils font face, elle sous-tend les nombreuses injustices et difficultés qu'ils/elles rencontrent et reste une des priorités des groupes de travailleurSEs du sexe trans militants. La discrimination des personnes trans est monnaie courante dans le monde entier et les empêche d'accéder à des services et des droits essentiels. Cette partie du document se concentre sur l'éducation, l'emploi, le logement, l'accès à la justice et les services de santé adaptés aux travailleurSEs du sexe trans. De nombreuses minorités souffrent de discriminations mais les travailleurSEs du sexe trans sont particulièrement touchés parce qu'ils/elles ne bénéficient pas de la protection des politiques et/ou des lois antidiscriminatoires¹³, n'ont ainsi souvent pas la possibilité de faire appel à la justice en cas de violation de leurs droits et manquent d'un soutien approprié pour accéder aux services. Les travailleurSEs du sexe trans peuvent être discriminés à cause de leur identité de genre et/ou de leur travail. Elles/ils souffrent ainsi d'une double discrimination¹⁴ résultant de la transphobie et de la putophobie.

La discrimination dans l'accès à l'éducation et à l'emploi

La discrimination des personnes trans en général peut être un obstacle significatif à des opportunités d'emploi et d'éducation. Le fait d'appartenir à une minorité et d'être stigmatisées peut les décourager de faire des études. De plus, il n'y a pas de lois et de politiques antidiscriminatoires qui protègent les personnes trans contre les discriminations des employeurs et il peut leur être difficile de trouver un emploi et/ou de le conserver. Une des raisons pour lesquelles beaucoup de personnes trans travaillent comme travailleurSEs du sexe dans le monde est probablement parce qu'ils/elles sont discriminés dans l'éducation et l'emploi. Pour certaines personnes trans, le travail du sexe est l'opportunité de pouvoir travailler sans avoir à subir la

La discrimination des personnes trans en général peut être un obstacle significatif à des opportunités d'emploi et d'éducation.

transphobie d'autres milieux professionnels. En outre, travailler avec d'autres personnes trans peut être réconfortant et le travail du sexe peut apporter un sentiment d'appartenance communautaire qui n'existerait pas dans d'autres milieux (où les personnes trans seraient en minorité) tels que les milieux de l'éducation et d'autres milieux professionnels.

La discrimination dans l'accès au logement

Dans certains pays, de nombreux/euses travailleurSEs du sexe trans rencontrent des difficultés pour obtenir des aides au logement et d'autres aides sociales auxquelles ont normalement droit les gens qui sont dans le besoin. Les travailleurSEs du sexe trans mentionnent qu'ils/elles doivent souvent payer un loyer, plus cher que la moyenne, imposé par des propriétaires qui les discriminent parce qu'elles/ils sont transgenres ou travailleurSE du sexe. Il arrive souvent que des propriétaires et/ou des voisins hostiles portent plainte contre les travailleurSEs du sexe trans qui se retrouvent ainsi parfois sans logement et/ou sans lieux de travail. Les travailleurSEs du sexe trans dénoncent aussi les descentes de plus en plus fréquentes de la police à leurs domiciles. La police les accuse de « mettre à disposition un lieu de prostitution », de « tirer profit de la prostitution », de « traite humaine », de « propager les IST », de « faire du bruit », etc.¹⁵ Il est arrivé, lorsqu'il s'avérait impossible d'expulser les travailleurSEs du sexe trans légalement, que les résidentEs s'organisent et les menacent de violence¹⁶. Les travailleurSEs du sexe trans sans domicile fixe sont exposés à un risque plus grand de violence de la part de la police, des passantEs, des gangs et des faux clients (les hommes qui se font passer pour des clients pour agresser les travailleurSEs du sexe).

La discrimination dans l'accès à la justice

Il n'est pas facile pour les travailleurSEs du sexe trans de faire appel à la justice d'autant plus qu'il existe peu de lois et de politiques antidiscriminatoires qui les protègent lorsque leurs droits sont violés. Étant donné que leur identité de genre et leur travail sont largement criminalisés, elles/ils hésitent à faire appel à la justice par peur d'être arrêtés ou emprisonnés. De plus, lorsqu'ils/elles entament une action en justice, elles/ils sont largement discriminés, au sein même du système judiciaire, par la police, les agents de la fonction publique, les praticiens du droit et les juges. Sachant qu'ils/elles auront probablement à faire face à des attitudes transphobes et putophobes, les travailleurSEs du sexe trans hésitent d'autant plus à porter plainte. Ils/elles dénoncent le manque d'enthousiasme des agents de police à enquêter sur leur

15 Ces accusations sont utilisées par les autorités policières contre les travailleurSEs du sexe non déclarés qui travaillent avec plus d'une personne de chez elles/eux ou dans d'autres lieux. Les lois contre la « traite humaine » ou la « prostitution », ou les lois qui existent pour assurer l'« ordre public », sont volontairement utilisées de façon vague et abusive pour harceler les travailleurSEs du sexe et leurs clients.

16 Par exemple, depuis janvier 2013, les travailleurSEs du sexe trans qui habitent dans le campus résidentiel de Meis à Avcılar dans la ville d'Istanbul en Turquie (même celles et ceux qui ne s'identifient pas comme travailleurSEs du sexe), subissent des agressions physiques de la part des résidentEs. Il y a eu des descentes de police dans certaines maisons qui ont ensuite été fermées et une travailleuse du sexe, obligée de vivre dans la rue, a été battue et est morte à l'hôpital en mars 2013. Dans les mois qui ont suivis, d'autres travailleurSEs du sexe trans ont été battues par les résidentEs.

cas lorsqu'elles/ils portent plainte et elles/ils ne sont souvent même pas crûEs lorsqu'elles/ils racontent leur histoire. De plus, les auteurs des violences semblent pouvoir s'en tirer en toute impunité : dans de nombreux cas, ils ne sont pas punis ou ne reçoivent qu'une courte condamnation pour leurs crimes¹⁷. Dans de nombreux pays, les travailleurSEs du sexe trans ne se sentent pas protégéEs par la police qu'ils/elles considèrent plutôt comme des auteurs potentiels de violences et de discriminations. Les violences policières contre les travailleurSEs du sexe trans sont courantes dans le monde entier et cela crée un sentiment de peur et de méfiance qui limitent d'autant plus leur accès à la justice.

Discrimination dans l'accès à des soins de santé appropriés

Dans certains pays, les travailleurSEs du sexe et leurs clients sont particulièrement touchéEs par le VIH et les services de soins de santé

mis en place pour répondre à ce problème sont inappropriés. Les travailleurSEs du sexe subissent notamment les dépistages obligatoires, les traitements forcés, les inscriptions obligatoires et le fichage biométrique. Les travailleurSEs du sexe trans sont considéréEs comme une population clé particulièrement touchée par l'épidémie mondiale du VIH mais les interventions effectuées dans le cadre de la santé sont souvent inappropriées et ne respectent pas leurs droits. Très souvent les services de soins de santé ne tiennent pas compte de leurs besoins spécifiques (ou bien proposent des traitements adaptés aux personnes trans qui sont très coûteux). Les travailleurSEs du sexe trans

n'ont pas accès à des traitements hormonaux ou à des traitements de réaffectation sexuelle sous surveillance médicale ce qui les force à se rendre à l'étranger ou à se tourner vers le marché noir. Nombreux/euses sont les travailleurSEs du sexe trans qui se procurent leurs hormones sur le marché noir sans aucune prise en charge médicale et qui utilisent du silicone industriel ou des huiles lourdes qui peuvent causer de sérieux problèmes de santé¹⁸.

Dans de nombreux pays, tout comme l'ensemble des travailleurSEs du sexe, les travailleurSEs du sexe trans font face à des comportements discriminatoires dans les services de santé. Il leur est presque impossible d'avoir accès à des soins de santé de qualité dans les pays où le « transgendérisme », l'« homosexualité »¹⁹ et/ou le travail du sexe sont criminalisés et/ou fortement stigmatisés ; elles/ils craignent d'être poursuiviEs en justice si elles/ils révèlent leur identité trans ou leur profession²⁰. Dans les pays où les lois ne les empêchent pas d'accéder aux services de santé, de nombreux/euses personnes trans hésitent à se rendre dans les hôpitaux ou les centres de soins par peur d'être humiliéEs et/ou des comportements hostiles. Dans de nombreux pays, et particulièrement dans ceux où les organisations et les réseaux de personnes trans et de travailleurSEs du sexe sont inexistantes, les travailleurSEs du sexe trans ont un accès très limité aux informations concernant les soins spécifiques aux personnes trans ou la prévention, le traitement, les soins et le soutien relatifs aux IST. Là où ces services existent, très souvent les travailleurSEs du sexe trans ne savent pas où les trouver et comment y accéder.

Nombreux/euses sont les travailleurSEs du sexe trans qui se procurent leurs hormones sur le marché noir sans aucune prise en charge médicale et qui utilisent du silicone industriel ou des huiles lourdes qui peuvent causer de sérieux problèmes de santé.

17 Hammerberg, 2009, p. 36 – 37; Council of Europe Office of the Commissioner for Human Rights (Bureau du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe), 2011, p. 54 – 62; Balzer & Hutta, 2012.

18 Par exemple dans de nombreux pays d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale. Les principaux problèmes de santé dont souffrent les travailleurSEs du sexe trans sont les infections, les membres nécrosés, la gangrène, les thromboses, le cancer et la mort. Voir Adrian, 2012, p. 91 – 92.

19 A cause de l'ignorance de la société et des agents de la fonction publique, dans de nombreux pays et particulièrement en Afrique et au Moyen-Orient, les personnes trans sont perçues comme étant « homosexuelles ». Ainsi les lois anti-homosexualité sanctionnent les hommes gays mais aussi les femmes trans.

20 Au Koweït, les personnes trans qui veulent recevoir des soins ne peuvent pas révéler leur identité trans parce que les médecins les dénonceraient à la police parce qu'ils/elles tentent de « se faire passer pour le sexe opposé ». Voir Human Rights Watch, 2012.

Il est arrivé que les autorités collaborent avec les prestataires de soins de santé pour imposer l'utilisation du préservatif, une pratique qui décourage les travailleurSEs du sexe trans de se rendre dans les centres de soins par peur d'être poursuiviEs et/ou criminaliséEs.

Les travailleurSEs du sexe trans, comme touTEs les travailleurSEs du sexe, ont besoin d'avoir accès à des moyens de prévention des IST et du VIH comme par exemple des préservatifs. Dans certains pays, les travailleurSEs du sexe trans n'ont pas facilement accès à des moyens de prévention et quand il est possible de s'en procurer dans

certains services, cela s'accompagne parfois de pratiques abusives, notamment les dépistages et les traitements obligatoires²¹. Ces pratiques poussent les travailleurSEs du sexe trans à avoir des rapports non protégés pour ne pas avoir à subir les comportements abusifs des programmes de santé. Les programmes de santé qui sont élaborés et mise en œuvre sans avoir consulté au préalable les communautés/organisations de travailleurSEs du sexe trans ne tiennent souvent pas compte des besoins et des désirs de la communauté. Il est arrivé que les autorités collaborent avec les prestataires de soins de santé pour imposer l'utilisation du préservatif, une pratique qui décourage les travailleurSEs du sexe trans de se rendre dans les centres de soins par peur d'être poursuiviEs et/ou criminaliséEs.

De plus, la pratique qui consiste à confisquer les préservatifs aux travailleurSEs du sexe pour être utilisés par les autorités comme preuve de « prostitution » a été largement critiquée parce qu'elle freine les efforts de prévention du VIH dans le monde.

Peu d'études ont été faites pour déterminer quels sont les besoins de santé propres aux travailleurSEs du sexe trans. Au lieu de cela, ils/elles sont assimilées à des études plus générales sur les travailleurSEs du sexe et/ou sur les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes (HSH). On ne sait donc pas grand chose sur les besoins sanitaires des travailleurSEs du sexe trans et les mesures prises pour lutter contre le VIH à un niveau mondial ne leurs sont donc pas adaptées. C'est pourquoi les travailleurSEs du sexe trans ne reçoivent pas de soins de santé appropriés et les groupes dont le rôle est de leur fournir ces services spécifiques n'ont souvent pas les ressources nécessaires et ont des difficultés à mobiliser la communauté pour changer les choses. Seule une poignée de pays ont conçu des services de santé qui prennent en compte les besoins et les opinions des travailleurSEs du sexe trans. Nombreux/euses sont les travailleurSEs du sexe trans séropositifVEs qui n'ont pas accès à des traitements, des soins et du soutien de qualité et il leur est souvent difficile d'avoir accès à des diagnostics et de se procurer des médicaments pour le traitement du VIH, notamment des antirétroviraux. Elles/ils n'ont souvent pas les moyens de se payer ces services lorsqu'ils ne sont pas gratuits ou bon marché et cela parce qu'elles/ils n'ont pas droit à la couverture maladie ou qu'il leurs est difficile de souscrire à une assurance privée. Pour différentes raisons, les travailleurSEs du sexe trans ne sont souvent pas sur le régime de la sécurité sociale, notamment à cause des lois qui criminalisent le travail du sexe et l'expression de leur genre, de la pauvreté, de la discrimination, du faible accès à l'information et des problèmes liés au changement légal de leur nom ou de leur genre.

21 Par exemple au Cambodge, en Chine, au Vietnam, en Mongolie et en Indonésie.

Conclusions et recommandations

Les travailleurSEs du sexe trans du monde entier sont une communauté marginalisée parce qu'elles/ils sont une minorité et pour les raisons identifiées et présentées dans ce document telles que la criminalisation,

Cela signifie qu'elles/ils existent, vivent et travaillent en marge de la société, là où leurs droits humains sont souvent bafoués et où les violations de ces droits passent inaperçues et/ou sont souvent ignorées.

la violence et la discrimination. Cela signifie qu'elles/ils existent, vivent et travaillent en marge de la société, là où leurs droits humains sont souvent bafoués et où les violations de ces droits passent inaperçues et/ou sont souvent ignorées.

Pour de nombreux groupes de travailleurSEs du sexe, la prestation de services de santé prend souvent la priorité sur l'organisation communautaire ou le militantisme. Cela est dû aux priorités de financements des donateurs qui se font conformément aux objectifs de santé internationaux. Les violations des droits humains sont préjudiciables au travail effectué

pour réduire la prévalence du VIH et empêchent, de façon significative, les travailleurSEs du sexe trans d'accéder, notamment, aux services de santé. Pour pouvoir atteindre les objectifs relatifs à la santé et au VIH (c.à.d réduire sa prévalence), il faut donc reconnaître les problèmes identifiés par les groupes de travailleurSEs du sexe trans et travailler collectivement pour trouver des solutions. Les personnes qui élaborent et mettent en œuvre les politiques et les programmes ainsi que ceux et celles qui représentent et travaillent au contact des travailleurSEs du sexe trans doivent soutenir le plaidoyer et le travail de mobilisation des communautés. Ci-dessous se trouvent des recommandations qui sont ressorties de cette consultation avec les travailleurSEs du sexe trans et qui sont destinées aux groupes, aux personnes et aux organisations qui souhaitent contribuer au travail des groupes de travailleurSEs du sexe trans.

Recommandations destinées aux responsables politiques et aux responsables de l'élaboration des programmes

- ▶ Mettre en œuvre des normes en matière de droits humains internationaux, sans discrimination, et interdire les discriminations basées sur l'identité de genre, l'expression du genre et le travail du sexe dans tous les secteurs y compris la santé, le logement, l'emploi, les services commerciaux et l'éducation.
- ▶ Abroger les lois qui criminalisent l'« homosexualité » ou le « travestissement » et arrêter d'appliquer des lois discriminatoires qui sont utilisées pour harceler les personnes trans.
- ▶ Promulguer des lois contre les crimes de haine qui pourront être utilisées par les travailleurSEs du sexe trans et qui protègent les personnes trans contre la violence et la transphobie.
- ▶ Soutenir les recommandations des travailleurSEs du sexe de décriminaliser le travail du sexe.

- Développer des moyens transparents et efficaces pour les personnes trans de changer de nom et de genre sur leurs documents notamment leur acte de naissance, leur carte d'identité, leur passeport, leurs diplômes et autres documents légaux.
- Établir les fondements d'une reconnaissance légale du changement de genre et développer des procédures efficaces permettant aux travailleurSEs du sexe trans d'accéder à des services de santé qui soient de qualité et adaptés à leurs besoins, notamment les traitements hormonaux, d'autres types de traitements, la chirurgie et le soutien psychologique. Faire disparaître les conditions requises pour le changement d'identité telles que le « diagnostic psychiatrique » et la « stérilisation » et améliorer la qualité des services de santé qui sont adaptés aux personnes trans.
- Former les professionnels de la santé, les représentantES de la loi et les agents de la fonction publique aux besoins et aux droits des travailleurSEs du sexe trans.
- Garantir que la loi et les politiques protègent les travailleurSEs du sexe trans victimes de violences policières, garantir des procès équitables et des procédures d'enquête et de poursuites judiciaires justes et garantir que les auteurs des violences soient punis.
- Consulter les travailleurSEs du sexe trans et les organisations de travailleurSEs du sexe trans pour tout ce qui relève des législations et des politiques qui les concernent.

Recommandations destinées aux donateurs

- Garantir que les financements aillent aux communautés de travailleurs du sexe trans qui militent activement pour la défense de leurs droits.
- Garantir que les programmes de prévention du VIH qui reçoivent ces financements tiennent compte des besoins spécifiques des travailleurSEs du sexe trans et ne pas prendre pour acquis que les programmes destinés à l'ensemble des travailleurSEs du sexe ou encore ceux destinés aux HSH répondent à ces besoins.
- Garantir que les informations concernant de futurs projets soient envoyées aux organisations de travailleurSEs du sexe trans et faciliter leur participation à ces projets.
- Travailler avec les groupes de travailleurSEs du sexe trans pour développer des programmes ayant pour objectif de répondre à leurs besoins urgents, par exemple en temps de crise, quand des meurtres sont commis, quand ils/elles sont victimes de violence extrême, etc.
- Garantir que les projets fassent des droits du travail, des droits humains et des droits identitaires des personnes trans et des travailleurSEs du sexe une priorité.

Recommandations destinées à ceux et celles qui veulent travailler avec les travailleurSEs du sexe trans et soutenir la communauté

- Respecter la diversité de la communauté des travailleurSEs du sexe trans et garantir que les services tiennent compte des diverses réalités des travailleurSEs du sexe trans et répondent à leurs besoins.
- Garantir que les travailleurSEs du sexe trans aient l'opportunité de s'auto-organiser et de se mobiliser aux sein des services proposés.
- Construire des réseaux avec les organisations et les groupes qui luttent pour les droits des travailleurSEs du sexe trans pour mieux comprendre la situation des travailleurSEs du sexe trans et aussi soutenir les revendications des organisations de travailleurSEs du sexe trans pour la décriminalisation du travail du sexe.
- Comprendre la relation entre l'identité de genre, l'expression du genre et le travail du sexe au niveau local et régional et promouvoir le changement en conséquence.
- Proposer aux travailleurSEs du sexe trans des formations sur le renforcement des capacités, la gestion de cycles de projets, le plaidoyer et le lobbying, les langues, les technologies de l'informatique, etc.

Recommandations destinées aux médias

- Arrêter de faire circuler de fausses informations sur les vies des travailleurSEs du sexe trans ou sur les incidents qui les concernent (comme les descentes de police, les arrestations, les procès, etc.) mais s'adresser plutôt aux organisations de travailleurSEs du sexe trans pour tout ce qui touche à l'actualité concernant les personnes trans ou le travail du sexe.
- S'adresser directement aux travailleurSEs du sexe trans pour recueillir des informations correctes au lieu de la police ou d'autres parties qui sont transphobes et/ou putophobes.
- Arrêter d'utiliser des termes discriminatoires pour parler des travailleurSEs du sexe trans.
- Travailler en concertation avec les travailleurSEs du sexe trans pour former le personnel des médias en ce qui concerne les problèmes, les besoins et les revendications des travailleurSEs du sexe trans.

Les victoires des organisations de travailleurs du sexe trans

La campagne « Don't Cut My Hair » (Ne coupez pas mes cheveux) de l'« Alliance for Transgender Prisoners » (Alliance pour les prisonnier/ières transgenres) de Hong Kong

(Pas de site web)

La campagne « Don't Cut My Hair » a été lancée par Midnight Blue, une organisation non gouvernementale pour les hommes et les personnes trans travailleursSEs du sexe, et a été menée par des travailleurSEs du sexe trans. Cinq autres organisations LGBT ont ensuite été invitées à se joindre à la campagne et l'Alliance pour les prisonnier/èreS transgenres est née, avec pour objectif de promouvoir le changement des pratiques de l'administration pénitentiaire de Hong Kong vis-à-vis des prisonnier/èreS transgenres qui se retrouvent souvent en détention pour racolage ou pour des délits liés au travail du sexe.

La campagne s'adresse à la communauté des travailleurSEs du sexe transgenres d'Asie du Sud-Est de Hong Kong pour qu'elles/ils aient connaissance de leurs droits quand ils/elles sont arrêtéEs, en garde à vue ou en prison.

Un travail de proximité commença en avril 2012 pour prendre contact avec le groupe cible, distribuer des informations vitales et offrir du soutien. En même temps, des activités (par exemple une tournée de théâtre/performances, des discussions et la distribution de brochures) étaient organisées en mai 2012 à l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, et du défilé du 1er juillet et de la Journée des droits de l'homme en novembre, pour sensibiliser le public.

Après avoir préparé le terrain, pris contact avec le groupe cible et sensibilisé le public, l'Alliance a déposé, en septembre 2012, une plainte auprès du directeur du service pénitentiaire demandant que les prisonnières transgenres qui ont changé de sexe soient traitées comme des femmes, au même titre que les femmes cisgenres.

Le service pénitentiaire a accepté de ne pas couper les cheveux des prisonnières opérées comme il le fait pour les hommes prisonniers.

Grâce à cette campagne, les pratiques du service pénitentiaire vis à vis des prisonnières transgenres ont changé et cela a mis fin au traitement discriminatoire des prisonnières transgenres.

Les travailleurSEs du sexe trans turques mènent la lutte pour les droits des travailleurSEs du sexe !

<http://www.kirmizisemiye.org/kapali.html>

La Turquie est l'un des pays à avoir le plus de cas de violence et de meurtres de travailleurSEs du sexe trans au monde et est en tête de liste des pays européens. Trente-et-une travailleurSEs du sexe ont été assassinéEs entre 2008 et 2012 et les exemples de violence ne se comptent plus. Les travailleurSEs du sexe trans qui sont confrontéEs à la stigmatisation et à la discrimination structurelles sont à la tête de la lutte pour les droits des travailleurSEs du sexe depuis de nombreuses années.

Le 3 mars 2014, pour célébrer la Journée internationale pour les droits des travailleurSEs du sexe, des militantEs de la Red Umbrella Sexual Health and Human Rights Association ont organisé deux jours d'évènements pour rallier la communauté et sensibiliser le public sur la situation des travailleurSEs du sexe de tous les genres. De nombreuses présentations se sont concentrées sur la situation des travailleurSEs du sexe trans mais il y avait aussi des présentations d'hommes et de femmes travailleurSEs du sexe cisgenres. Grâce à cet évènement, la communauté des travailleurSEs du sexe trans a pu mettre en avant que les travailleurSEs du sexe partageaient touTEs les mêmes problèmes structureaux.

Les militantEs venaient de nombreux mouvements sociaux, notamment d'organisations LGBT, de mouvements pour les droits des femmes et de syndicats.

Une manifestation s'est aussi tenue pendant l'évènement devant la statue des droits de l'homme.

Références

Adrian, T., 2012, "Stairway to Equal Rights: Difficult Improvement of Rights for Gender Variant/Trans People in Latin America and the Caribbean" in Balzer & Hutta (eds.) *Transrespect versus Transphobia Worldwide: A Comparative Review of the Human Rights Situation of Gender Variant/Trans People*, Berlin: Publié par TVT, p. 87 – 93

Amnesty International, 2012, *Annual report 2012 – Brazil*, disponible en ligne à <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4fbc394c73.html> (visité le 4 juin 2014)

ASWA, 2011, "I Expect to be Abused and I Have Fear": *Sex Workers' Experiences of Human Rights Violations and Barriers to Accessing Healthcare in Four African Countries*, Rapport final

Balzer, C. & Hutta, J.S., 2012, *Transrespect versus Transphobia Worldwide: A Comparative Review of the Human Rights Situation of Gender Variant/Trans People*, Berlin: Publié par TVT

Bureau du Conseil de l'Europe du Commissaire aux droits de l'homme, 2011, *Discrimination on Grounds of Sexual Orientation and Gender Identity in Europe*, publié par le Conseil de l'Europe, disponible en ligne à http://www.coe.int/t/Commissioner/Source/LGBT/LGBTStudy2011_en.pdf (visité le 20 juin 2014)

Crago, A.L. & Arnott, J., 2009, *Rights Not Rescue: A Report on Female, Trans and Male Sex Workers' Human Rights in Botswana, Namibia and South Africa*, Programme de santé publique de l'OSF

Galvan, F.H. & Bazargan, M., 2012, *Interactions of Latina Transgender Women with Law Enforcement*, disponible en ligne à <http://williamsinstitute.law.ucla.edu/wp-content/uploads/Galvan-Bazargan-Interactions-April-2012.pdf> (visité le 4 juin 2014)

Godwin, J., 2012, *Sex Work and Law in Asia and the Pacific: Laws, HIV and Human Rights in the Context of Sex Work*, bureaux régionaux du PNUD, de l'ONUSIDA et du FNUAP

Hammerberg, T., 2009, "Human Rights and Gender Identity", document du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

Human Rights Watch, 2012, *They Hunt Us For Fun: Discrimination and Police Violence against Transgender Women in Kuwait*

Maltchik, R., 2011, *No Brazil Todo Ha Grupos de Exterminio*, O Globo

National Gay and Lesbian Task Force, 2011, *Injustice at Every Turn: A Report of the National Transgender Discrimination Survey*, disponible en ligne à http://www.thetaskforce.org/reports_and_research/ntds (visité le 4 juin 2014)

NSWP, 2013, *NSWP Statement in Response to the Murder of Dora*, disponible en ligne à <http://www.nswp.org/news-story/nswp-statement-response-the-murder-dora> (visité le 4 juin 2014)

SWAN, 2009, *Arrest the Violence: Human Rights Abuses against Sex Workers in Central and Eastern Europe and Central Asia*



Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

The Matrix, 62 Newhaven Road
Edinburgh, Scotland, UK, EH6 5QB
+44 131 553 2555
secretariat@nswp.org
www.nswp.org

NSWP is a private not-for-profit limited company.
Company No. SC349355

PROJECT SUPPORTED BY:

BRIDGING THE GAPS
Health and rights  for key populations